

On nous communique la lettre suivante, écrite le 3 mars, à un de nos industriels, par un négociant de Bradford. Nous croyons que cette lettre intéressera vivement nos lecteurs :

«... Pour en venir à ce que vous demandez, on ne croit pas sur notre place à une reprise bien sérieuse, tant que les circonstances où se trouve le continent ne seront pas changées, sous le rapport de la cherté des subsistances, et aussi de la politique.

« Il faut cependant tenir compte que la laine et le coton étaient réellement à trop bas prix, et que la hausse actuelle est très-légitime. Nous pensons que les négociants nous la paieront sans aucune difficulté, mais il ne faut pas que nous ayons des prétentions exagérées.

« Mon opinion est que la laine ne sera pas chère à la tonte, à cause de la très-grande quantité. Il n'est pas nécessaire de vous presser pour acheter maintenant.

« J'avais déjà vu dans les journaux l'agitation que l'on cherche à faire en France, et aussi à Roubaix, pour le rappel du traité de commerce anglais. Quant à vous dire ce que l'on en pense à Bradford, je prendrai la liberté de vous répondre que l'on ne s'en occupe pas beaucoup, et nous croyons que vous perdez votre temps et votre peine. Si votre gouvernement vous fait espérer qu'il fera quelque chose pour votre fabrique, j'en suis fort étonné, car nous avons en Angleterre des assurances contraires, et nous comptons avec raison sur un abaissement nouveau des droits.

« Il est possible qu'en 1860, le gouvernement français s'était réservé intentionnellement le droit de dénoncer ou modifier en 1870 le traité de commerce. Mais depuis, il a abandonné tout esprit de retour, et s'est fermé cette porte, par la conclusion de nouveaux traités de commerce avec d'autres nations, se prolongeant au-delà de 1870, et aussi par l'adoption en principe général de la clause de la nation la plus favorisée. Je vous défie bien de me dire comment vous pourriez vous y prendre pour supprimer ou changer notre traité en 1870.

« C'est aussi l'opinion de la Chambre de commerce de Bradford, qui s'est occupée de cette question jeudi dernier. Je vous envoie un extrait du procès-verbal de cette séance :

« L'alderman West : Le gouvernement français a-t-il le droit d'abroger le traité ? Notre pays n'a-t-il pas obtenu la clause de traitement de la nation la plus favorisée ?

« M. Ripley, président : Sans aucun doute, il ne le peut pas.

« M. Behrens : Mais cette clause tombe aussi en 1870.

« M. le Président : Je vous ferai remarquer que depuis notre traité, le gouvernement français a fait de nouveaux traités de commerce sur les bases les plus libérales avec le Zollverein et d'autres pays, que ces traités s'étendent au-delà de 1870, et qu'il me paraît pratiquement de toute impossibilité de laisser là ou de changer le traité fait avec notre pays. »

« Vous pouvez conserver ou dégrever les droits encore existants, mais toute autre chose, nous pensons que vous n'avez pas le droit de le faire. Le seul moyen que vous paraissiez avoir, est, comme le disent certains journaux français, de déchirer le traité à coups de canon.

« Il n'est pas possible de dire mon avis sur ce que la fabrique de Roubaix doit faire en cette occurrence ; le sujet est trop délicat, et du reste, vous êtes loin de manquer de ressources et d'articles à faire : nous présumons que votre ville pourra nous faire encore une concurrence fort sérieuse sur beaucoup de points ; cependant, les fabricants de Bradford ont confiance de l'emporter prochainement, sur votre marché français, pour tout ce qui concerne les articles unis mélangés de laine et de coton, excepté pour quelques genres lourds qu'ils ne sont pas aptes à faire, et aussi pour la nouveauté, où nous reconnaissons aisément votre supériorité. Je vous approuve beaucoup de penser à monter l'article lainage, que les Anglais ne font pas bien, et que la France exporte dans tout l'univers. »

Pour extrait : J. REBOUX.

CHRONIQUE LOCALE

M. Plichon, député du Nord, adresse au Progrès du Nord la lettre suivante :

Paris, le 5 mars 1868.

Monsieur,
Dans l'intérêt probablement d'une spéculation coupable, on vient de faire un usage criminel de mon nom. Afin de prémunir le public contre les effets de cette manœuvre, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien prêter le secours de votre publicité à la lettre ci contre que je viens d'adresser au Mémorial de Lille.

Agréez, je vous prie, monsieur, avec mes remerciements, l'assurance de ma considération très-distinguée.

J. PLICHON.

Voici la copie de la lettre adressée au Mémorial :

Paris, le 5 mars 1868.

Monsieur,
Vous avez reproduit dans votre numéro du 3 de ce mois, une lettre publiée sous mon nom dans le journal l'Époque, et qui est relative à une émission d'obligations par les villes de Tourcoing et Roubaix. Je ne suis point l'auteur de cette lettre. On a fait de mon nom un usage coupable, qui vient d'être, de ma part, l'objet d'une plainte au parquet du tribunal de la Seine.

J'ai l'honneur de vous prier, Monsieur, de vouloir bien, pour édifier le public, insérer ma lettre dans votre prochain numéro.

Veillez, je vous prie, Monsieur, agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Signé : P LICHON

Une famille de Tourcoing vient de donner 800 mètres de tissus pour les orphelins de l'Algérie.

Jeudi à 11 heures 1/4 du soir, le feu s'est déclaré dans un magasin situé rue des Ursulines à Tourcoing, appartenant à M. Jean-Baptiste Prouvost, brasseur.

70 hectolitres de escourgeon ont été brûlés ou avariés. Le bâtiment a eu beaucoup à souffrir, mais, grâce au zèle des pompiers et à la promptitude des secours, le sinistre n'a pas pris plus d'extension. La perte est évaluée à 3,000 fr.

La deuxième représentation de M^{lle} Judith, sociétaire de la Comédie française, aura lieu au Théâtre de Roubaix, le dimanche 8 mars et se composera de :

ADRIENNE LECOUVREUR, drame ;
UNE TASSE DE THÉ, vaudeville.

M^{lle} Judith remplira le rôle d'Adrienne.

Un de nos concitoyens nous rapporte le fait suivant ; comme il est le héros de l'aventure, il nous prie de ne pas le nommer.

Il y a quelques mois, des millions de prospectus lancés en province et à l'étranger annonçaient la formation à Paris d'une société pour l'exploitation d'une découverte incomparable, quelque chose de tout à fait mirabolant. Le succès était assuré, on devait faire des bénéfices foudroyants... Un local somptueux avait été loué dans un des plus beaux quartiers de la capitale par les trois organisateurs de la chose, esprits forts s'il en fut...

Comme bien d'autres peut-être, notre concitoyen fut ébloui par les promesses alléchantes du prospectus ; il résolut de mettre quelques milliers de francs dans l'affaire, et, profitant d'un voyage à Paris, il se rendit au siège de la société.

Il se présente son chapeau à la main, son parapluie sous le bras, avec cet air naïf et plein de candeur d'un actionnaire qui débute.

Il est reçu par un garçon de bureau galonné sur toutes les coutures qui l'introduit dans un salon Louis XV, blanc et or, d'une magnificence toute princière.

— Monsieur le Directeur ? je désire lui parler.

— Veuillez l'attendre, monsieur, jamais il n'arrive avant midi.

— Diab ! fait monsieur Z... il est onze heures 15 ! enfin, attendons !

Il est très-pressé, mais il est encore plus ébloui de se trouver chez de si grands seigneurs, s'assis dans un fauteuil tout en regrettant à part lui de n'avoir apporté que cinq mille francs :

— Bah ! se dit-il, je vais tâcher d'obtenir quelques actions de plus avec un bon sur mon notaire.

Trois quarts d'heure, une heure, une heure et demie se passent, pas de directeur. Ce haut personnage déjeune au café anglais avec un autre actionnaire... et il ne peut être à tous...

Impatienté, M. Z... avise dans un coin une porte sur laquelle resplendit en lettres dorées le mot Caisse.

— Au fait, se dit-il, voyons toujours le caissier. Je reviendrai s'il le faut.

Il tourne le bouton, la porte s'ouvre avec peine.

O surprise ! ce n'est qu'un placard où se trouvent rangés en fort bel ordre les plumeaux et les balais de l'établissement.

Mais la foi robuste d'un actionnaire ne s'ébranle pas pour si peu de chose, et, sans pénétrer dans le sens profond de cette découverte, il va droit à une seconde porte, décorée de cette inscription fastueuse : Cabinet du secrétaire général.

Il ouvre.

Cette fois, ce ne sont plus les attributs de la domesticité qui frappent ses regards : c'est une superbe collection de chaussures de maître, en compagnie de pots de cirage et de bouteilles de vernis.

Cette fois aussi, l'aspirant actionnaire se rend à l'évidence.

— Ah ! miséricorde, s'écrie-t-il, j'allais-je faire ! qu'allais-je faire !

Il enfonce son chapeau sur la tête, saisit son parapluie et sort majestueusement en jetant ces mots au garçon de bureau pétrifié :

— Le compte est réglé ! J'ai vu le secrétaire-général et je suis passé à la caisse !

Une rixe sérieuse a eu lieu, il y a quelques jours, dans un cabaret de Bondues, entre douze individus de la localité.

Le garde-champêtre maudé en toute hâte, a vu son autorité méconnaître. Frappe et bousculé par les perturbateurs, ce foud-

tonnaire a réussi néanmoins à dresser procès-verbal contre eux.

La politique était étrangère à l'affaire.

WATTELOS. — Loterie de Bienfaisance. — On nous écrit de cette commune :

« LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice des Français et S. M. le Roi des Belges viennent d'accorder de magnifiques lots, consistant en pendules et vases d'un grand prix, à la loterie de Bienfaisance que les conférences de Saint-Vincent-de-Paul de Wattrelos ont été autorisées, par arrêté préfectoral, à organiser, pour venir en aide aux familles pauvres secourues par ces conférences.

Ces dons, d'une munificence vraiment royale, exaltent à Wattrelos la reconnaissance des populations nécessiteuses ; elles bénissent les augustes souverains et étendent leur profonde gratitude : en France : à M. Sancier, Préfet du Nord et à M. Jules Brame, député au Corps législatif, et pour la Belgique à M. le Consul Sioen de Tourcoing, qui ont été leurs intermédiaires auprès de LL. MM.

On sait que les sujets belges composent, en grande partie, la population ouvrière de Wattrelos et M. le Maire de cette commune, dans sa lettre à Sa Majesté le Roi des Belges, avait rappelé que « la charité chrétienne est universelle et que les deux conférences de Wattrelos répandent leurs bienfaits sans acception de nationalité. »

VILLE DE ROUBAIX.

COURS PUBLIC DE CHIMIE

Lundi 9 Mars à 8 h. 1/4 du soir.

DE L'ALCOOL.

Composition des principales boissons alcooliques — Fabrication de l'Alcool de betteraves — de l'Alcool de mélasse de betteraves — de l'Alcool de grains et de l'Alcool de pommes de terre — appareil distillatoire de Dubrunfaut. — Ce qui cause le mauvais goût dans les esprits du commerce.

Recette : Préparation du Rhum.

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX.

VARIÉTÉS

LE JOURNAL DU SILENCE

La parole est d'argent, le silence est d'or.

(Proverbe arabe, peu connu des Français.)

J'ai là depuis longtemps parmi d'autres paperasses un numéro d'un journal bien singulier et bien extraordinaire. Je m'étais promis d'en parler à nos lecteurs et puisque le temps et l'espace me le permettent aujourd'hui, je profite de l'occasion qui m'est fournie par la loi sur la presse pour tenir la promesse que je me suis faite à moi-même.

Le journal dont je vous parle est un journal clandestin — comme La République ; il ne porte ni nom de rédacteur, ni nom de gerant, il n'a pas sollicité l'autorisation préalable ni fourni au Trésor le plus modeste cautionnement, il n'est pas orné de la gracieuse vignette administrative que vous pouvez admirer à notre première page... Et pourtant, il aborde les questions les plus graves et les plus ardues, il propose les réformes les plus audacieuses, que dis-je ? il demande une révolution !

Dans son modeste format — plus petit que celui du Petit Journal — il est plus hardi, plus radical que les plus grands, les plus puissants, les plus riches journaux d'Angleterre et d'Amérique, il a plus de verve, plus d'esprit, plus de bon sens que tous ces journaux ensemble.

Malgré cela, il n'a rien à redouter des rigueurs du parquet ; ces messieurs de la police ne lui chercheront pas querelle, sa circulation n'est pas jugée dangereuse pour les institutions de l'Etat, et si demain vous allez vous promener du côté de la frontière, gardez-le sans crainte dans votre poche : la douane ne vous arrêtera pas et vous conserverez toujours la précieuse estime de la gendarmerie.

Ce journal s'appelle — car il faut bien vous dire son nom — l'UNIQUE, journal du silence.

L'Unique n'a pas eu une existence bien longue ni bien agitée. Il a paru un jour et puis a disparu... non pas qu'il ait succombé, comme vous pourriez le croire méchamment, sur le banc de la police correctionnelle entre les bras paternels d'un procureur impérial : il n'a pas eu le moindre petit procès pour défaut de dépôt à la préfecture, compte-rendu autre, parallèle, horizontal ou perpendiculaire ; mais après son premier et dernier numéro, la rédaction a pensé qu'elle n'avait plus rien à dire et s'est tu, justifiant ainsi son titre de Journal du silence.

J'ose à peine vous dire quel était son programme. Il ne demandait rien moins qu'un silence absolu dans le monde des lettres : plus de livres ! nous en avons assez ; suppression de tous les journaux ! Vous le voyez, l'Unique demandait une révolution...

Je sais pourtant des gens, très conservateurs de leur nature, que cette révolution n'effrayerait pas. Songez donc : plus de journaux ! et partant, plus de bruit, plus d'agitation, plus de révélations désagréables, plus de critiques acerbes, violentes, plus d'opposition systématique ou autre, plus rien enfin ! Rien ! quel mot

plein de charmes pour des nullités méconnues ! Et quelle félicité de faire ses petits tripotages en famille, loin des contribuables qui paieraient, paieraient toujours sans murmurer. Que d'alléluias malgré le carême !

N'allez pas croire cependant que ce soit là l'idéal du spirituel rédacteur de l'Unique. S'il demande le silence pour tous, c'est pour empêcher les imbéciles de parler, voilà tout. Vous allez voir qu'il n'y a pas de main-morte :

« Le mal qui nous paraît grave, dit-il, le danger qu'il importe de conjurer, c'est le flot grossissant à chaque heure des journaux, des brochures et des livres. Placée sur ce terrain, la question prend les proportions d'une calamité publique. L'intelligence et le savoir sont menacés, l'esprit, le goût, l'étude, sont en péril.

« Nous ne faisons point allusion, en ceci, aux œuvres malsaines et perverses. Pour celles-là, le procès est fait, la condamnation prononcée depuis longtemps. Un trop grand nombre de gens, il est vrai, se nourrissent de ces lectures, sous prétexte de se distraire ou de se reposer ; on se demande, en constatant ces choix étranges, pourquoi ces mêmes gens, lorsqu'ils se promènent, ne marchent pas dans les ruisseaux.

« Ce qui nous frappe, ce qui nous inquiète dans le courant littéraire de notre époque, c'est moins le mal qu'il produit que le bien qu'il empêche de faire. A côté de ce qui est visiblement nuisible et choquant, il y a l'état de chose établi, accepté, qui exerce ses ravages d'une manière indirecte, insensible en quelque sorte et qui, par là, est fatal au plus grand nombre.

« La part de son existence que tout homme un peu intelligent consacre à la lecture est absorbée aujourd'hui par les journaux et les romans. Il n'y a place dans la vie soi-disant littéraire de chacun, que pour ces actualités quotidiennes, et encore faut-il ne pas perdre un instant.

« On ne lit, de nos jours, ni Montaigne, ni La Bruyère, ni Pascal, ni La Fontaine, ni Rousseau, ni Voltaire, ni Montesquieu, ni Chénier, ni M^{me} de Staël, ni Chateaubriand, ni Nodier, ni Villedieu, ni Lamartine, ni Hugo, ni Musset, ni Vigny, ni Mérimée, ni Lamennais, ni tous les autres (car nous sommes riches, Dieu merci, en écrivains de tous les genres et de tous les mérites), on ne lit, disons-nous, aucun de ces auteurs, non plus que les historiens, les voyageurs et les savants, parce qu'il faut avant tout parcourir le Moniteur, les Débats, le Constitutionnel, le Siècle, la Liberté, l'Indépendance, le Monde et l'Univers, le Figaro, le Petit Journal, le Soleil et l'Éclair, les journaux illustrés, les revues et les brochures sur les questions à l'ordre du jour, et qu'il n'est pas permis de n'avoir point lu, dès leur apparition, les Mémoires d'une biche anglaise, ceux de Thérèse, ou toute autre publication nouvelle d'un intérêt non moins palpitant.

« Nous ne savons si l'immense succès de certaines pièces, de certaines chanteuses et de certains petits journaux est, pour parler comme M. Philaret Chastet, un des signes du temps : c'est un mauvais signe, voilà ce que nous pouvons affirmer. Mais, nous l'avons dit, nous ne voulons pas voir ce côté de la question : nous voulons même admettre que rien de ce qui est lu et admiré par la foule n'est absolument mauvais, et nous croyons encore, dans cette hypothèse, que ces innombrables productions, en se substituant à nos richesses littéraires, nous entraînent à faire un mauvais emploi de notre temps et de notre activité. Bien plus, elles tendent à diminuer la puissance de nos facultés en n'occupant les esprits que des intérêts du présent et de ce qui, dans la sphère des idées, est étroit et petit. Le goût se fausse, le jugement se déforme, le bon sens disparaît.

« Quant au savoir en littérature, il n'existe plus. Si quelques hommes spéciaux, quelques travailleurs obstinés, studieux avec franchise, connaissent les œuvres des siècles passés, elles sont lettres mortes pour le grand public. On s'expliquerait la soif des nouveautés de la part d'un homme qui aurait tout lu et qui n'aimerait pas à relire ; mais en vérité, que penser de ces gens qui, ne connaissant rien de ce qu'on a écrit avant eux, s'attachent les comédies de M. Sardou et les romans de M. Ponson du Terrail ? Pourquoi ne lisent-ils pas les drames de Victor Hugo ou les romans de Balzac ? Ce seraient aussi des nouveautés pour eux.

« Que chacun aujourd'hui, après avoir fait sa caisse, fasse aussi, à certaines époques de sa vie, le bilan de son intelligence ; qu'il se demande ce qu'il a appris, ce qu'il a tenté pour augmenter la somme de ses connaissances, se former le goût ou élargir le cercle de ses idées, et la réponse sera : Néant.

« La littérature française, au point où elle en est, offre de telles ressources pour l'étude et la méditation, pour l'agrément et le plaisir, que de longtemps il ne sera besoin d'y rien ajouter. Les existences les mieux remplies suffiraient à peine pour en épuiser les richesses. Et s'il arrivait, par impossible, que ces richesses fussent défaut, quel vaste champ de charmantes excursions n'offrirait pas, à qui voudrait comprendre et comparer, tant de beautés enfouies dans les littératures étrangères !

« Oui, le moment est venu de réclamer le silence. Un temps d'arrêt est nécessaire. Si les uns cessent d'écrire, les autres cessent de lire, et chacun aura enfin le loisir de penser. Faisons trêve à cette activité stérile, à cette dépense sans objet

de notre temps et de notre attention. Les esprits semblent occupés, mais les têtes sont vides.

« Convinçus comme nous le sommes de la nécessité de détourner le cours des esprits, nous n'hésions pas à réclamer un silence absolu. — Il nous en coûte, nous l'avouons, de ne plus lire les excellentes critiques de quelques-uns, les études ou les romans de quelques autres ; nous accorderons même un regret aux fines observations de certains fantaisistes sur les choses du temps présent ; mais il y a, dans les heures de crise, des sacrifices auxquels il faut savoir se résigner ; et si la réforme n'est possible qu'à la condition d'être radicale, que plus rien d'aujourd'hui ne soit produit, et que l'ère de la grande littérature soit rouverte à partir de demain. Aussi bien, les demi-mesures, faisant la porte ouverte à toutes les exceptions, ne remédient finalement à rien. Le bien a été voulu une heure, tenté un jour ; il n'est pas réalisé.

« Donc, silence partout et pour tous. Le silence, a dit Bacon, est le repos de l'âme, c'est aussi celui de l'esprit. Que notre génération se recueille ; que chacun se reconnaisse et reprenne l'usage trop longtemps suspendu de son bon sens et de ses facultés ; que les inutilités disparaissent ; que place soit faite aux bons livres et à la réflexion. »

Qu'en dites-vous ?

Pour ma part, malgré le respect et l'affection que je porte au fantaisiste-auteur du Journal du silence, (car si son nom est ignoré de ses lecteurs, il n'est pas un mystère pour moi), je me permets d'être d'un avis tout opposé au sien... Je pourrais donner mes raisons, mais je m'abstiendrai pour aujourd'hui et je me contenterai de dire avec le contradictoire de l'Unique :

Ami, gardez pour vous cet avis excellent, Et passez quelque chose aux hommes de talent.

Toutefois, je conviens qu'au-delà de chimères, Notre siècle s'attache aux œuvres éphémères ; Mais depuis quand un homme, en se faisant

A-t-il perdu le droit d'assommer son lecteur, Et d'aller, par lambeaux, ensevelir sa honte Dans l'obscur cabinet promis aux vers d'Oronte ? Le plus mauvais ouvrage a son utilité. Et je tiens qu'à le voir par un certain côté, Le plus sot écrivain, soit en vers, soit en prose, Peut encore tous les jours servir à quelque chose. Laissez donc vos auteurs, révisés à vos conseils, Rayonner parmi nous comme autant de soleils.

VILLE DE ROUBAIX

FOURNITURE D'UNIFORMES

Pour les agents de police, gardes-champêtres et employés de l'octroi.

Le Maire de la ville de Roubaix, Chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion d'Honneur,

DONNE AVIS

Que le jeudi 12 Mars 1868, à onze heures du matin, il sera procédé, dans l'une des salles de la Mairie, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, de la fourniture d'uniformes pour les agents de police et gardes-champêtres, savoir :

28 Tuniques | petite tenue
28 Pantalons |

23 Habits | grande tenue
23 Pantalons |

28 Képis
25 Tuniques
50 Pantalons
25 Fessys

Les amateurs pourront prendre connaissance au Secrétariat de la Mairie du cahier des charges de l'entreprise et des types des objets à fournir.

Les soumissions cachetées seront reçues jusqu'à l'heure fixée par l'adjudication.

Roubaix, 5 Mars 1868.

C. DESCAT.

ANNONCES

Etude de M^e DUTHOIT, notaire à Roubaix, rue du Château.

ROUBAIX, rue du Fort

à proximité de la rue du Collège

2 BELLES MAISONS

l'une à usage de cabaret appelé Pinson Vert l'autre à usage de rentier avec 6 ares 75 centiares environ de fond cour et

TERRAIN A BATH

le tout ayant environ 37 mètres de front à la rue.

A VENDRE

PAR LOTS OU EN TOTALITÉ

PAR SUITE DE DÉCÈS

Pour en jouir immédiatement

L'an 1868, jeudi 19 Mars à trois heures précises de relevée ledit notaire DUTHOIT, procédera publiquement en son étude, rue du Château, à la vente au plus offrant dudit bien.